



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 17 novembre 2005 — N° 185

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 06.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Audet, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 127, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et la Loi sur le Mouvement Desjardins, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 127 est adopté.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 127 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

---

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 16 novembre 2005, sur la motion de M. Bergman, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 126, Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

---

À 11 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

17 novembre 2005

---

La séance reprend à 14 h 05.

---

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celui-ci.

(Dépôt n° 2364-20051117)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

(Dépôt n° 2365-20051117)

---

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Office des professions du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2366-20051117)

**17 novembre 2005**

---

Le rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectifs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2367-20051117)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 58 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le passage du pipeline d'Ultramar dans le boisé de Verchères.

(Dépôt n° 2368-20051117)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gabias (Trois-Rivières) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 373 personnes âgées de la circonscription de Trois-Rivières, concernant les articles 1939 et 1974 du *Code civil du Québec*.

(Dépôt n° 2369-20051117)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

\_\_\_\_\_

À 14 h 18, M. le président suspend les travaux pour quelques instants en raison d'un problème technique.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 28.

17 novembre 2005

---

À la demande de M. le président, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Charbonneau (Borduas) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

### **Motions sans préavis**

Mme Harel, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant certains propos tenus par le ministre canadien des Affaires étrangères, M. Pierre Pettigrew ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'enfance, qu'elle réitère son appui aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et qu'elle réaffirme l'importance de mettre en œuvre des mesures afin d'assurer la protection, le développement et l'épanouissement de nos enfants.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

**17 novembre 2005**

---

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques, les 23, 25 et 29 novembre 2005 ainsi que les 2, 6 et 8 décembre 2005, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Ami(e)s de la Terre de Québec
- Association professionnelle des éco-conseillers du Québec
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
- Association québécoise des industriels du compostage
- Association québécoise pour l'évaluation d'impacts
- Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
- Barreau du Québec
- Centre de droit international du développement durable
- Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional
- Centre interuniversitaire de référence sur l'analyse, l'interprétation et la gestion du cycle de vie des produits, procédés et services
- Centre québécois de développement durable
- Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke
- Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi
- Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal
- Chantier de l'économie sociale
- Coalition Québec Vert Kyoto
- Comité de l'environnement de Chicoutimi
- Conseil de la science et de la technologie
- Conseil patronal de l'environnement
- Conseil québécois du commerce de détail
- Eau Secours ! – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau
- Environnement Jeunesse

17 novembre 2005

---

- Équiterre
- Fédération québécoise des municipalités
- Fonds d'investissement en développement durable
- Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
- Greenpeace
- Le Groupe Solutions pour un Développement durable
- Observatoire de l'environnement et du développement durable
- Ordre des agronomes
- Ordre des architectes
- Ordre des ingénieurs
- Regroupement des organisations de bassin versant du Québec
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Réseau des ressourceries du Québec
- Réseau environnement
- Réseau québécois des groupes écologistes
- Union des municipalités du Québec
- Union des producteurs agricoles
- Union québécoise pour la conservation de la nature
- Vivre en ville
- Wal-Mart
- Association des premières nations du Québec et du Labrador
- Représentants des conférences régionales des élus
- Ville de Montréal
- Ville de Québec
- Association francophone pour le savoir - Acfas
- Kativik Regional Government
- Réseau québécois des femmes en environnement
- Fondation québécoise en environnement
- Fonds d'action québécois pour le développement durable
- Conseil du patronat du Québec
- Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie

**17 novembre 2005**

---

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 10 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 10 minutes pour les députés de l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 10 minutes pour les députés de l'opposition et 10 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 123, Loi concernant la défiscalisation de certains paiements versés conformément à l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik.

17 novembre 2005

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bergman, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 126, Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. MacMillan (Papineau) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, Mme Lefebvre (Laurier-Dorion) retire certains propos non parlementaires.

M. Cusano, premier vice-président, rend la décision suivante sur une question de règlement soulevée par M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, relativement à la règle de la pertinence.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

En vertu de la règle de la pertinence prévue à l'article 211 du Règlement, tout discours doit porter sur le sujet en discussion. Lors du débat sur l'adoption du principe d'un projet de loi, cette règle doit recevoir une interprétation large et, dans le doute, elle doit être interprétée au bénéfice de l'orateur. Toutefois, il est reconnu que les digressions abusives sont interdites et, même s'il est permis d'aborder certains principes généraux, il faut revenir au contenu du projet de loi en discussion, au but du projet de loi ou aux moyens d'atteindre les mêmes fins.

Lors de l'adoption du principe d'un projet de loi qui donne suite à un discours du budget, la règle de la pertinence doit être interprétée plus largement, la présidence n'étant pas toujours en mesure de faire le lien entre l'intervention du député et le contenu du projet de loi qui est souvent très large. Toutefois, la présidence doit veiller à ce que les digressions ne soient pas abusives et que les interventions aient un lien avec des questions de nature budgétaire.

17 novembre 2005

---

Le débat se poursuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Blackburn (Roberval).

### **Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Doyer (Matapédia) à M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant le dépôt des crédits supplémentaires ; M. Reid, ministre des Services gouvernementaux, remplace le ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour ce débat.

---

À 18 h 13, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 22 novembre 2005, à 10 heures.

*Le président*

**MICHEL BISSONNET**